



RCS : ROUEN

Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00575

Numéro SIREN : 513 029 553

Nom ou dénomination : A.C.S.

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2015 sous le numéro de dépôt 4741

Dépôt au greffe
du tribunal de
commerce de Rouen

ACS

Société à responsabilité limitée

Siège social : 12 Domaine des Beaux Champs
76240 BELBEUF

RCS ROUEN : 513 029 553

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
EN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société à responsabilité limitée ACS, en date du 12 juillet 2015, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

I – RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce par décision des associés en date du 12 juillet 2015, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Depuis sa création en juin 2009, l'activité de la société est stable. Les résultats courants des derniers exercices de la filiale sont confortables et les états comptables relatifs à l'exercice 2015 en notre possession permettent d'estimer un maintien de la rentabilité.

La situation financière est équilibrée.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

II – RAPPORT SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL ACS EN S.A.S. ACS

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision des associés en date du 12 juillet 2015, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

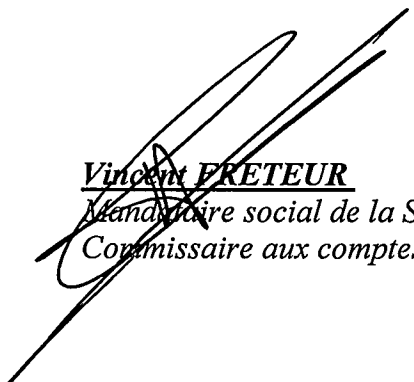
Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés. Nous n'avons été informés de l'existence d'aucun avantage particuliers.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Dreux, le 3 septembre 2015



Vincent FRETEUR

Mandataire social de la SARL VF EXPERTISE CONSEIL
Commissaire aux comptes et à la transformation